



Rectorat

Bureau
des inspecteurs
d'académie
inspecteurs
pédagogiques
régionaux

Pierre ROUX, IA-IPR
d'anglais
Responsable
académique de
l'Evaluation en Langues
vivantes

Téléphone
04 42 91 70 40
Fax
04 42 91 70 13
Mél.
ce.ipr
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Pierre Roux
IA-IPR d'anglais
Responsable de la commission académique d'évaluation
en langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs
les Professeurs de langues vivantes de collège
enseignant en classe de troisième
s/c de Mesdames et Messieurs
les Principaux de collèges publics et privés

Aix-en-Provence, le 20 janvier 2010

Objet : évaluation de l'expression écrite en langues vivantes 1 et 2 en fin de troisième.

Monsieur le Recteur a décidé de renouveler cette année l'évaluation de la compréhension de l'oral et de l'expression écrite en allemand et anglais LV1, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, provençal LV2 en fin de Troisième et de l'étendre à l'enseignement privé. Deux activités de communication langagière seront donc évaluées en 2010.

Cette évaluation portera sur l'ensemble des élèves de l'académie et aura pour objectif de situer leurs compétences en compréhension orale et en expression écrite, par rapport au niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues Vivantes, en allemand et anglais LV1, et par rapport au niveau A2 pour l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien et le provençal LV2.

Cette évaluation a vocation à être anonyme. Il ne s'agit en aucun cas de procéder à une évaluation de l'établissement ou du travail de l'enseignant.

Cette évaluation est indépendante de l'appréciation de la maîtrise du niveau A2 pour la langue étrangère choisie par le candidat lors de son inscription au brevet des collèges pour la session 2010.

L'évaluation de l'expression écrite, généralisée à tous les élèves de troisième, en LV1 et LV2, d'une durée moyenne de 45 minutes pour chaque langue, se déroulera le lundi 10 mai 2010 et/ou le mardi 11 mai 2010. Les élèves seront évalués en LV1 et en LV2.

Les élèves de sections bilangues anglais, allemand seront évalués dans les deux LV1. En revanche, dans le cas des bilangues italien anglais, ils seront évalués en anglais LV1 et italien LV2. La tâche sera commune à toutes les langues concernées pour un même palier : A2 pour les LV2, B1 pour les LV1.

La commission académique d'évaluation a choisi de transmettre le plus rapidement possible la grille d'évaluation de l'expression écrite en fin de troisième aux collègues de langues vivantes afin qu'ils puissent se familiariser avec un outil d'évaluation qui pourrait encore présenter pour certains un caractère novateur.

Il est rappelé que les programmes de langues vivantes se réfèrent désormais aux niveaux de compétences définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1, A2, B1, B2, C1 et C2). Ces programmes fixent des objectifs réalistes en définissant des paliers progressifs d'apprentissage qui n'excèdent pas le niveau B2, dans la majorité des cas. L'objectif du bilinguisme n'est plus l'objectif visé, de même que l'écart avec la perfection n'est plus l'objet de l'évaluation. Les niveaux visés en fin de collège sont B1 pour la langue commencée à l'école élémentaire (« le palier 2 permet de consolider le niveau A2 et de progresser vers le niveau B1 » Cf. Programmes du collège) et A2 pour la langue commencée au collège. C'est la maîtrise de ces paliers qui doit désormais être évaluée.

En outre, le CECRL offre aux professeurs un ensemble de critères qualitatifs (Cf. chapitre 5) qui permettent d'apprécier la qualité de la langue produite. Il est désormais tout à fait envisageable de mettre en place des pratiques d'évaluation comparables entre elles et donc mieux exploitables au sein d'un même établissement voire d'une académie.

Pour évaluer les productions écrites, le professeur utilisera la grille ci-jointe. Il adoptera la posture d'un lecteur en situation réelle de lecture, c'est-à-dire qu'il appréciera, dans un premier temps, la capacité de l'élève à faire passer son message, à lui donner envie de lire sa production. Puis il mesurera l'adéquation et la recevabilité des moyens mis en œuvre par l'élève pour traduire ses intentions de départ. Concrètement, cette correction suppose une évaluation en deux temps: une première lecture pour apprécier la façon dont la tâche a été réalisée (colonne A de la grille), une deuxième lecture pour juger de la recevabilité linguistique en fonction des quatre critères qualitatifs retenus (colonne B de la grille).

Chaque colonne de la grille fonctionne donc de façon indépendante. Dans tous les cas, colonne A ou colonne B, l'évaluateur devra prendre une décision quant au niveau atteint,

Les professeurs chargés d'évaluer leurs élèves garderont à l'esprit que chaque niveau, A2 par exemple, est un stade dans un continuum et qu'un élève peut être à mi-parcours dans le A2. Ceci met en évidence le fait que la frontière entre les niveaux est toujours un lieu subjectif. Il s'agit donc de ne pas se laisser abuser par un A2 ou un B1 à la frontière étroite, ce qui relèverait du scientisme. Dans cet ordre d'idées, un élève auquel on attribue le niveau A2 peut se situer à une hauteur différente dans l'échelle de compétence tout en ayant toujours le niveau A2: par exemple, pour la réalisation de la tâche, il peut se situer dans la partie la plus haute du niveau A2 sans pour autant atteindre le niveau B1, qui suppose un discours plus organisé, plus personnel, faisant ressortir un ou des points importants.

Les professeurs n'auront pas manqué de remarquer la formulation positive des différents niveaux de compétence alors qu'ils sont plutôt habitués à donner une formulation négative en particulier des niveaux inférieurs, dans la mesure où il est plus facile de définir un faible niveau de capacité en disant ce que l'élève ne sait pas faire plutôt que ce qu'il est capable de faire. En fait, le même point de vue peut être formulé de manière négative, par exemple « ne contrôle pas (suffisamment) les structures simples », ou de manière positive : « possède un contrôle limité des structures simples », qui correspond à un niveau, à savoir A1 dans l'échelle « correction grammaticale » du Cadre européen chapitre 5 page 91. Le Cadre européen nous rappelle que tout élève a un niveau et que, dès lors qu'il commence à produire un message, il doit accumuler des points au lieu d'en perdre.

L'évaluation académique de l'expression écrite en fin de troisième ne donnera pas lieu à une note sur 20; le degré de réussite sera exprimé en termes qualitatifs (A1, A2, B1), ce qui ne signifie pas que les outils fournis par le Cadre européen remettent en cause la notation.

Le choix d'attribuer des points qui indiquent un score (points-score) est lié à notre volonté de proposer un barème commun aux LV1 et LV2, quelle que soit la langue.

La même tâche de niveau A2 sera proposée pour toutes les LV2 et une tâche différente, de niveau B1, mais commune à l'allemand et l'anglais, sera proposée pour la LV1.

Fonctionnement de la grille pour la LV1 et la LV2

- **Colonne A** : si la réalisation de la tâche correspond au degré 1, on attribuera 9 points-score (aucune autre possibilité n'est admise, comme par exemple attribuer un score compris entre 0 et 9) ; si la réalisation de la tâche correspond au degré 2 on attribuera les 12 points-score (pas d'autre possibilité) ; si la réalisation de la tâche correspond au degré 3 on attribuera les 20 points-score; en cas de copie blanche et seulement dans ce cas : 0 point-score.
- **Colonne B** : chaque score correspond à un niveau de réalisation pour chacun des quatre critères qualitatifs retenus ; il n'est pas possible de moduler les points-score.

Si le **total** (colonne A + colonne B) se situe entre 13 et 17 : attribuer le niveau A1
Si le total se situe entre 18 et 29 : attribuer le niveau A2
Si le total se situe entre 30 et 40 : attribuer le niveau B1.

Par delà l'évaluation ponctuelle des élèves en production écrite en fin de troisième, la grille d'évaluation qui est proposée, en dépit de son caractère parfois elliptique, devrait permettre de faire évoluer la réflexion pédagogique dans le domaine de l'évaluation des compétences.

L'évaluation académique de l'expression écrite devrait aider à porter un regard positif sur les performances des élèves, permettre de mesurer leur degré de réussite à l'aide d'outils communs à toutes les langues, au lieu de comptabiliser leurs erreurs, contribuer à une meilleure prise en compte des acquis.

Pierre ROUX

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE
Evaluation de l'expression écrite en LV fin de 3^e

Entourer le nombre de points-score attribués pour chaque degré et reporter le total en fin de colonne

A. Réalisation de la tâche (Entourer le nombre de points-score)		B. Échelle de réception /recevabilité linguistique	
Degré 1			
Respecte la consigne mais rédige un écrit trop court ou trop parcellaire pour être efficace. Peut être difficile à suivre.	9	Richesse de l'expression et cohérence : 6 pts-score. - S'exprime par des phrases très simples, stéréotypées, très courtes et juxtaposées : 1 pt. - S'exprime par une liste de points successifs : phrases simples reliées par des connecteurs simples tels que <i>et, mais et parce que</i> . 3pts. - Peut relier une série d'éléments courts, simples et distincts en un discours qui s'enchaîne. 6 pts.	
Degré 2			
Rédige un écrit court et simple. Doit souvent transiger sur le sens. Transmet des informations parcellaires. Le message est transmis à minima.	12	Etendue du vocabulaire : 5 pts-score - Maîtrise un répertoire élémentaire de mots et expressions très courantes : 1 pt. - Maîtrise un vocabulaire suffisant pour assurer une communication élémentaire : 3 pts. - Maîtrise un lexique suffisant pour parler des sujets les plus courants (vie quotidienne, famille, loisirs...). Des erreurs sérieuses se produisent lorsqu'il s'agit d'exprimer une pensée plus complexe: 5 pts.	
Degré 3			
Rédige un écrit simple (description ou récit) et clair. Fait. S'efforce de faire comprendre les points importants et d'apporter même très modestement une touche personnelle. Message efficace = exprime l'essentiel de ce qu'il veut dire, parvient à faire comprendre ses opinions et réactions.	20	Correction grammaticale : 6 pts-score. - Contrôle limité de quelques structures simples, langue partiellement compréhensible : 1 pt. - Maîtrise aléatoire de structures simples ; langue compréhensible malgré des erreurs : 3 pts. - Correction suffisante dans l'emploi de structures courantes : 6 pts.	
Colonne A.		Total colonne B	
Total (A + B) =			

Niveau atteint	<i>(cocher la case)</i>	A1	A2	B1
-----------------------	-------------------------	-----------	-----------	-----------